

Conseil Municipal :

Compte-rendu de la Séance du 10 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

Etaient présents : M. CASSIN Dimitri, Mme VIOLARD Marie-Claude, M. LEOMANT Philippe, Mme VERHAEGHE Carole, M. DELCOUSTAL Gérard, Mme SAVIN Odile, M. GALLINE Jacques, Mmes TRAMOND Odile, VERMANDE Chantal, M. DOMANGE Christophe, Mmes CADORIN Véronique, BLANCHET Cécile, ARNAUD Anne et CABANE Bernard (*Départ de Monsieur Bernard CABANE à 21 heures qui ne participe qu'au vote de la délibération n°0010417*)

Etaient excusés : MM. Alain SFILIGOÏ et Alain ZANARDO.

Etaient absents : Mme Annette GAY et M. Philippe HEGO.

Madame Anne ARNAUD est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la dernière séance. Modification à apporter sur l'heure de clôture de la séance.

M. le Maire rend compte à l'assemblée des décisions du Maire suivante :

- n° 04/2017 portant sur l'avenant n° 1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking Place du Fort.

0010417 – Vote des taux d'imposition 2017.

Devant faire face aux mises aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux et afin de compenser la baisse des dotations de l'Etat ainsi que la diminution des subventions d'équipement, sur proposition de la commission des finances,

le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 contre (Bernard CABANE) :

DECIDE D'AUGMENTER les taux d'imposition en 2017 de 5 %

FIXE comme suit les taux d'imposition pour l'année 2017 :

- | | |
|---------------------|----------------|
| • TAXE D'HABITATION | 8.86 % |
| • FONCIER BATI | 19.72 % |
| • FONCIER NON BATI | 66.98 % |

Départ de Monsieur Bernard CABANE à 21 heures (il ne participe pas au vote des délibérations qui suivent)

0020417 – Vote des budgets primitifs 2017.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

VOTE les budgets primitifs de l'exercice 2017, par chapitre et par opération, pour le budget principal et les budgets annexes, qui s'équilibrent comme suit :

Budget Principal

Fonctionnement	2 530 321 €
Investissement.....	981 111 €

Budget Assainissement

Fonctionnement	270 325 €
Investissement.....	363 568 €

Budget Base de Loisirs Fluviale

Fonctionnement	41 552 €
Investissement.....	80 999 €

Budget Lotissement des Pruniers

Fonctionnement	772 026 €
Investissement.....	801 174 €

0030417 – Vote des subventions 2017.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, VOTE les subventions attribuées aux associations pour un montant de 54 390,00€, dont l'Amicale Laïque de Tonneins pour le périscolaire (29 800€).

0040417 – Tarifs de la Base de Loisirs Fluviale pour 2017.

Vu la délibération n° 10.03.15 du 4 mars 2015 portant sur le choix de l'attributaire de la délégation de service public pour la gestion de la Base de Loisirs Fluviale,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE les tarifs 2017 pour le camping et le bar-restaurant proposés par M. Thierry LE MAREC, délégué de la Base de Loisirs Fluviale.

0050417 – Modification des statuts du SDEE 47.

En fonction des diverses compétences optionnelles exercées par le SDEE 47, et des nouveaux partenariats conclus,

le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

APPROUVE la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies Lot-et-Garonne, selon les dispositions de l'Article L5211-20 du C.G.C.T.

0060417 – Transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEE 47.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** de transférer la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, à compter du 1^{er} mai 2017.

070417 – Convention entre la Commune de Clairac et GrDF pour l'hébergement de concentrateurs sur des toits d'immeuble dans le cadre du projet compteurs-communicants Gaz de GrDF.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève, sur des points hauts de la commune, afin de permettre le fonctionnement des compteurs de gaz évolués (GAZPAR).

0080417 – Rapport annuel de V.G.A. sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de Val de Garonne Agglomération.

0090417 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif et tableau des effectifs.

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif Territorial, en raison d'un départ à la retraite au 31 décembre 2017,

le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

DECIDE de CREER 1 poste d'assistant de gestion administrative et chargé d'accueil, à temps complet (35h00), à compter du 01 juillet 2017,

DECIDE de CREER 1 poste d'agent contractuel au service Administratif, à temps complet, IB 370 IM 342, pour la période du 03 avril 2017 au 30 juin 2017, en attendant la création du poste d'Adjoint Administratif au 01 juillet 2017.

DECIDE de SUPPRIMER le poste de Rédacteur au 31 décembre 2017.

0100417 – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de la loi n° 84-53 du 26.01.1984).

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles - 3 1°- accroissement temporaire d'activité ; 3 2° accroissement saisonnier d'activité - 3 1 – remplacement d'un fonctionnaire ou contractuel (maladie-congés...) ; 3-2 – vacance temporaire d'emploi, selon la loi du 26 janvier 1984 précitée ou en Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

DONNE son accord pour passer un contrat de mise à disposition avec l'association Prosport Lot de Cahors (46) pour la surveillance de la plage du 1^{er} juillet au 31 août 2017.

